

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Mai

LE DIPLOME

On vient de signaler un cas bien remarquable : c'est celui d'un employé d'usine qui est père de onze enfants tous diplômés sauf le dernier qui va bientôt l'être. Vingt-trois diplômes sont entassés dans les archives de cette maison, depuis le certificat d'études primaires jusqu'au brevet de licencié-ès-lettres. On a raison de féliciter le père de tant d'enfants qui ont si bien réussi dans leurs examens, d'autant plus que dans une famille de condition et probablement de ressources modestes, ces succès scolaires supposent beaucoup d'efforts très méritoires. Mais on ne peut pas, en même temps, se défendre de quelque inquiétude devant cet exemple si significatif de la passion du diplôme qui règne et ne cesse de se développer chez nous.

Que vont devenir tous ces jeunes diplômés ? Des instituteurs et des institutrices ; c'est fort beau certainement, mais à quoi cela les mènera-t-il ? Après trente ou quarante ans de labeur ingrat ils se retireront avec une pension de quelques centaines de francs. Dès aujourd'hui, ils peuvent embrasser tout leur avenir. Il n'est pas brillant. Ils ne mourront pas de faim, mais voilà tout. A peine s'ils pourront se payer le luxe d'avoir un enfant chacun. Et encore les filles feront bien de se passer de ce luxe, car avec leur travail, elles devraient renoncer à s'occuper des travaux de la maison, et avec leur éducation elles ne consentiront jamais qu'à épouser un petit employé dûment diplômé qui leur apportera ses 1,800 fr. par an.

Et voilà des enfants intelligents, leurs diplômes en font foi, qui n'arriveront jamais à fonder une famille et qui vont gaspiller leur intelligence sans aucun profit pour la France.

Quand donc comprendra-t-on dans notre pays que l'homme pour arriver doit compter

sur lui-même, doit se remuer, travailler, voyager, courir après l'occasion qui se présente à tout homme, au moins une fois dans son existence, de trouver sa voie et de faire fortune. Quand un père de famille a réussi à faire de son fils un bachelier, de sa fille une institutrice et à les caser tous les deux dans une administration de l'Etat, il croit avoir fait tout son devoir. Et c'est ainsi qu'on tue chez nous toute initiative personnelle.

Voyons, au contraire ce qui se passe autour de nous, en Angleterre, en Allemagne, par exemple. Là, le père de famille comprend son devoir tout autrement. Il donne à son fils une solide instruction pratique, mieux faite pour l'armer contre les difficultés de la vie que tous les baccalauréats et toutes les licences de la Sorbonne, et puis, quand ils sont d'âge à voler de leurs propres ailes, il les lance dans le monde où ils se débrouillent de leur mieux. Et c'est ainsi que s'est développé d'une façon merveilleuse l'empire colonial anglais et allemand.

Partout dans les pays neufs, si riches, si pleins de ressources pour l'homme énergique, les Anglais, les Allemands sont installés comme chez eux et tiennent en leurs mains toutes les richesses. Tandis que nos enfants s'anémient sur des ronds de cuir, nos colonies, chèrement achetées de notre sang et entretenues à grands frais par notre budget, sont peuplées d'étrangers qui y fondent leur fortune.

Et qu'on n'aille pas dire, comme excuse, que le Français n'est pas colonisateur. Sans compter les preuves qu'il en était donné autrefois au Canada et dans les Indes, par exemple, il ne manque pas d'exemples de Français partis courageusement pour les pays lointains et y ayant gagné une grosse fortune.

Non, si le Français n'est pas colonisateur, c'est qu'il ne veut pas l'être. C'est qu'en France, l'amour du diplôme est devenu une rage funeste. C'est qu'un père de famille, chez nous, aime mieux voir son fils végéter à 1,800 fr. par an ou encore préfère ne pas

avoir d'enfants plutôt que de se décider à laisser sa progéniture courir les aventures. Mais, tout cela, bien d'autres l'ont déjà dit, bien d'autres le diront encore avant que ces vérités si simples finissent par s'imposer chez nous. Pendant de longues années encore, nous paierons très cher de superbes colonies dans le but très humanitaire, mais peu intelligent d'enrichir les petits Allemands et les petits Anglais.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 Mai 1894

M. Cluseret adresse à M. le ministre de la guerre une question au sujet de la présence d'une équipe d'ouvriers italiens dans les travaux de fortification à Toulon, au fort du Faron. On a caché ce fait au général commandant d'armes ; de pareils faits ne sauraient se produire ; M. le ministre de la guerre a le devoir d'en empêcher le retour.

M. le général Mercier répond que le patriotisme de M. Cluseret peut se rassurer ; aucun préjudice n'a été porté à la défense nationale. Les travaux du fort Faron, exécutés en 1893, comportaient des relèvements de parapets et de plates-formes sur la partie supérieure ; il n'y a pas eu de travaux exécutés depuis 20 ans dans les souterrains du fort.

Aucun dessein de l'ensemble du fort n'a été mis entre les mains d'étrangers. Quant à la question de l'emploi des ouvriers étrangers dans les travaux de fortifications, le cahier des charges prescrit que les adjudicataires et les commis doivent être Français, il ne prescrit rien pour les ouvriers. L'officier chargé de la surveillance des travaux a une liste lui permettant de se renseigner et il a le droit d'exiger l'exclusion des ouvriers qui lui semblent dangereux.

Est-il nécessaire de prononcer l'interdiction totale des ouvriers étrangers ? C'est une question qui a déjà été soulevée et notamment abordée en 1892 par la commission du budget. L'espionnage n'est pas à craindre ; nous sommes armés contre lui.

Il faut prendre garde de provoquer à l'étranger des représailles qui pourraient être défavorables à nos ouvriers ; il y a aussi à tenir compte des difficultés budgétaires et des difficultés pratiques. Il n'est pas moins vrai que, dans l'intérêt de la population ouvrière française, il y a lieu de ren-

autant d'employés, autant de cerveaux annhilés.

Quand je songe que pour l'industrie nous nous laissons naïvement devancer par les nations étrangères, tant que nous devrions avoir sur elles, au contraire, une haute priorité, et cela parce que la bureaucratie, cette tâche d'huile qui s'étend sans cesse, absorbe la plupart des jeunes esprits, j'en suis profondément attristé.

Regarde tous ces établissements financiers qui depuis une trentaine d'années ont surgi dans Paris, et compte le nombre de déclassés qui y sont séquestrés du matin au soir, occupés à un travail banal, sans émulation, inintelligent, ne profitant qu'à quelques-uns, aux principaux personnages de l'endroit, et tu verras si ce n'est pas pitoyable !...

Cela fait, j'en suis sûr, plus de vingt-cinq mille initiatives retirées de l'industrie. Et je ne compte pas la province qui, peu à peu, se laisse aussi envahir par le fléau, car si je la comprenais, nous arriverions au chiffre formidable d'au moins deux cent mille !...

— Cependant, mon ami, la finance est un des éléments vitaux du pays ?

— Oui, j'en conviens, mais à condition qu'elle fasse équilibre et ne détruise pas les autres éléments qui constituent aussi la vitalité d'une nation. Où irons-nous si cela continue ? Tout est aujourd'hui pour cette maudite bureaucratie boursicottière, qui, à elle seule, détruit vingt fois plus d'intelligences que celle de l'Etat, laquelle pourtant en dévore pas mal.

Ah ! notre pauvre industrie française, si vantée jadis, qu'est-elle devenue à l'heure actuelle ? Et

de plus rigoureuses les conditions du cahier des charges.

Le ministre de la guerre espère pouvoir s'entendre sur ce point avec la commission du budget, de façon à donner satisfaction aux réclamations dont M. Cluseret s'est fait l'interprète.

M. Cluseret demande qu'on envoie sur place une commission pour contrôler les renseignements sur lesquels il n'est pas d'accord avec le ministre de la guerre.

M. le général Mercier déclare que les renseignements précis qu'il a fournis à la Chambre lui ont été donnés par le capitaine du génie qui a fait exécuter les travaux.

M. Cluseret maintient l'exactitude de ses propres renseignements.

L'incident est clos.

INFORMATIONS

Elections législatives

A Castelnaudary, M. Marsan, républicain, est élu par 6,441 voix, contre M. Massip qui en a eu 474.

A Bagnères-de-Bigorre, M. Edmond Blanc est élu avec 3,000 voix de majorité.

A Neufchâteau, il y a ballottage entre MM. le comte d'Alsace, républicain rallié, qui a eu 6,298 voix ; Bossu, procureur de la République, républicain, 3,827 ; général Thomas, républicain, 1,735.

Gambetta et le désarmement

M. Scheurer-Kestner, sénateur, adresse au Temps la lettre suivante :

Paris, 18 mai.

J'apprends un peu tardivement que certains journaux ont cru pouvoir conclure d'un discours prononcé récemment par M. Crispi, qu'en 1876-1877 Gambetta s'était adressé à lui dans le but de provoquer un désarmement.

Gambetta aurait ainsi joué double jeu et trompé tout le monde.

Ou M. Crispi a été bien malheureux dans ses expressions, ou sa mémoire l'a bien mal servi.

J'ai connu les relations qui ont existé à cette époque entre les deux hommes d'Etat. S'il est très vrai qu'ils se sont occupés ensemble de certaines éventualités, il n'en pas moins vrai, je peux l'affirmer, que jamais et à aucun moment, il n'a été question entre eux d'un désarmement quelconque.

L'amitié dont m'a honoré Gambetta me fait un devoir de protester contre des insinuations sus-

ce qui m'horripile le plus, c'est cet engouement des jeunes gens pour la paperasserie ! On rougit maintenant de prendre un état. On préfère de beaucoup être employé à quinze ou dix-huit cents francs dans telle ou telle grande administration que d'être artisan et gagner dix, quinze et même vingt francs par jour.

C'est d'autant plus bête que dans le premier cas, vous n'êtes qu'une machine inconsciente, sans initiative, un rouage de si peu d'importance que, si vous partez, vous êtes remplacé immédiatement par un autre qui s'assoit à votre place et continue mécaniquement votre travail, en un mot, vous n'êtes qu'un pupitre et non une intelligence.

Dans le second cas, au contraire, vous êtes bien vous, c'est vous qui créez votre œuvre, qui la signez et qui en profitez.

Si du moins on les payait suffisamment ces malheureux employés, je comprendrais jusqu'à un certain point cette folie de faire ainsi abstraction de soi-même ; mais non, loin de là, on les rétribue à peine.

La moyenne de leurs traitements est de dix-huit cents francs !

Or, où peut-on aller avec dix-huit cents francs par an, surtout si on a, comme la plupart d'entre eux, femme et enfants !... C'est la pire misère !

Ainsi, regarde Henri. Voilà bientôt dix ans qu'il végète dans son emploi. Quels sont ses appointements ? Dix-neuf cents francs. Je te demande un peu si réellement son travail est équitablement rétribué.

Au lieu de cela, suppose qu'il se soit mis dans l'industrie, aujourd'hui, il gagnerait aisément de

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 36

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

III

Mais les jeunes filles, que cela n'amuse guère, trouvent, maintenant que le repas est terminé, un prétexte pour s'éclipser. Henri, qui par déférence n'ose en faire autant, les voit partir d'un œil de regret.

Lorsque Pierre eut fini la description de l'édifice qu'il avait à construire :

— Et tu dis que tu ne connais pas la raison sociale de cette entreprise, lui demanda Jean.

— Non. La seule chose que je sache, c'est que c'est une espèce de banque cléricale et qu'il y a beaucoup d'argent.

— Naturellement, et quand commencera-t-elle à fonctionner.

— Dans un an au plus tard. J'ai ordre de négocier momentanément l'extérieur, pour activer les locaux, afin qu'au besoin on puisse s'y installer avant que tout soit achevé.

— Allons ! ça va jeter encore sur le pavé de Paris pas mal de dupes et de dupés ! observa le

vieux Jean avec un fin sourire.

— Tu peux en être certain, père, et je ne conseillerai pas à Henri d'aller y porter ses économies... bien que le pape ait, paraît-il, béni cette nouvelle... exploitation.

— Oh ! moi, mes économies, si jamais j'en ai un jour, je me promets de les serrer si soigneusement qu'elles seront à l'abri des fripons, répliqua Henri d'un ton dur.

— Et vous agirez sagement, ajouta Pierre, il y a tant de voleurs en ce monde.

— S'il n'y avait que des voleurs encore ! riposta le jeune homme dont le regard devint aigu.

Jean et Pierre le regardèrent d'un air étonné mais ils se souvinrent que l'existence d'Henri renfermait un secret qu'il n'avait pas jugé utile de leur confier et ils ne lui demandèrent pas l'explication de sa phrase.

Pierre s'empressa même de changer de conversation.

— Je suis très heureux, cela va sans dire, réprit-il, que le concours m'ait favorisé pour cette affaire qui, selon moi, est excellente à tous les points de vue, mais il y a une chose qui me taquine, c'est que mon œuvre soit affectée à une administration... et à une administration financière sur tout !

— Ah ! et pourquoi cela ?

— Pourquoi cela ? Parce que je suis la cause indirecte que des centaines d'intelligences vont aller s'éteindre dans ce repaire.

— Je ne te comprends pas.

— C'est bien simple. Il va falloir un nombre considérable d'employés, n'est-ce pas ? Eh bien !

ceptibles de nuire à son honneur politique, et au souvenir reconnaissant de tous les Français.

A. SCHEURER-KESTNER.

Sociétés agricoles

Dans sa séance d'hier, lundi, le Sénat a adopté par 240 voix contre 10, le projet de loi sur la création des sociétés agricoles.

Au Benin

On annonce la mort, au Benin, du lieutenant-colonel d'infanterie de marine Boistel, attaché à l'état-major hors cadres.

Le colonel Boistel était parti du Dahomey à bord de la *Ville-de-Maranhao*; il est mort avant d'arriver à Dakar.

La France au Siam

Le ministre des affaires étrangères a reçu du général du consulat général de France à Bangkok le télégramme suivant :

« Bangkok, 18 mai 1894.

« Il est exact que des marins aient été attaqués par des Siamois : l'agression s'est produite au moment où les marins rentraient à bord. Les blessures qu'ils ont reçues ne présentent aucune gravité. J'ai immédiatement exigé et obtenu du gouvernement siamois que les coupables fussent poursuivis. Ils viennent d'être condamnés à une forte amende. »

M. Eiffel et le Panama

Un journal annonce que la chambre du conseil du tribunal civil de la Seine, vient d'homologuer une transaction intervenue entre M. Eiffel et les liquidateurs du Panama, aux termes de laquelle tous litiges se trouveraient éteints et réglés entre les parties.

Dans cette transaction, dit notre confrère, deux hypothèses sont prévues : la première est celle où une Société nouvelle se formerait pour reprendre les travaux du percement de l'isthme et, dans ce cas, M. Eiffel, qui s'engage d'abord à souscrire des actions de la nouvelle société pour un chiffre de 10 millions avec obligation de libérer sa souscription à concurrence d'une somme de 5 millions, ferait en outre remise aux liquidateurs des traites de la Compagnie du Panama dont il est porteur, et recevrait en paiement des dites traites, tant en principal qu'en intérêts calculés à raison de 3 0/0, une quantité proportionnelle de bons à lots de la Compagnie de Panama libérés et dont la valeur est fixée à 126 francs par titre.

La seconde hypothèse prévoit le cas où une Société ne se constituerait pas. Aux termes de la transaction, M. Eiffel nettoierait alors à la disposition de l'ancienne Société de Panama une somme de 5 millions, qui seront encaissés par M. Lemarquis, mandataire légal des obligataires de Panama, et, en revanche, il conserverait une certaine quantité de matières premières et de matériaux non encore utilisés, et, ajoute notre confrère, la disposition des 45 traites dont il est porteur.

Ce dernier point n'est pas exact, dit le *Journal des Débats*. Le texte de la transaction porte, en effet, que M. Eiffel « abandonnera, en outre, complètement les quarante-cinq traites dont il est porteur, en principal et intérêts. »

Signalons également, d'après les *Débats*, et dans la première hypothèse prévue, deux erreurs : ce n'est pas au taux de 3 0/0, mais de 3 1/2 0/0, que doivent être calculés les intérêts des traites dont M. Eiffel fera la remise, et, d'autre part, la valeur des bons à lots qu'il devra recevoir en

paiement des dites traites n'est pas fixée à 126 francs, mais à 125 francs.

Les autres termes de la transaction sont exacts.

L'exposition de Lyon

On connaît la genèse de l'exposition de Lyon. Elle offre le magnifique témoignage de ce que peut la tenace volonté d'une grande cité, ferme dans ses dessins, croyante dans son œuvre plus forte par là que les événements et que les circonstances.

L'œuvre que l'on pouvait au début considérer ou comme une entreprise individuelle, ou comme une manifestation régionale, a pris définitivement son essor. Par la direction morale qu'en ont assumé avec un dévouement désintéressé, l'administration municipale, la Chambre de commerce et l'élite des plus notables citoyens de la ville, elle a trouvé dans une organisation rationnelle, les éléments d'un vif intérêt pratique et d'un éclat inattendu. Elle constitue non seulement un centre agréable d'attractions, mais une source infinie d'études dont le commerce national tout entier peut faire son profit. Pendant les vacances qui sollicitent d'agréables repos, toute la France viendra, selon la parole de M. Casimir-Périer, admirer l'Exposition lyonnaise.

Elle le mérite bien. Elle est située au milieu d'un Parc immense, dont les arbres centenaires, ombragés et touffus, dont le lac aux eaux calmes et douces, lui donnent dans un décor unique au monde, un charme inexprimable. Sur les bords du lac que mille barques traversent et où les gondoles de Venise, à la proue haute et décorée, sous la puissante rame de leurs marins italiens, tracent de rapides et légers sillons, sur les bords du lac se mirent les quatre palais construits avec un art exquis et un goût sûr pour l'Exposition coloniale.

C'est le 27 mai qu'elle sera officiellement inaugurée par le Ministre des Colonies. Cette inauguration sera entourée d'un éclat extraordinaire. M. de Lanessan, résident général de l'Indo-Chine, M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, M. Rouvier, résident général de Tunisie, accompagneront le ministre; les envoyés officiels de l'empereur d'Annam, et un prince tunisien de la famille beylicale, ont été également délégués pour cette cérémonie. C'est la juste récompense des efforts de la Chambre de commerce. On sait qu'elle a voulu organiser elle-même l'Exposition coloniale; elle a fait sur des plans envoyés du Tonkin, d'Algérie et de Tunisie construire, par des ouvriers indigènes, des palais qui sont à eux seuls de véritables merveilles; elle a constitué officiellement par les soins des représentants de la France en ces lointaines contrées, une Exposition qui pourra avoir sur le développement de nos relations de commerce et d'échange avec nos colonies, la plus heureuse influence.

Pour être sérieuse, par certains côtés, l'Exposition coloniale, l'Exposition tout entière n'en est pas moins attrayante et gaie, pleine de mouvement et d'entrain. Rien d'utile n'a été sacrifié, mais c'est toujours sous une forme agréable, originale et piquante qu'on a présenté les choses utiles.

Aussi, ce ne sont pas les attractions qui manquent à l'Exposition, permettant de varier les plaisirs. Autour de la Coupole, des Palais coloniaux, des Palais des Beaux-Arts et de la Ville, ont surgi une foule, une infinité de constructions particulières, cafés, concerts,

distractions diverses, panoramas et dioramas, arènes, etc., villages et théâtres annamites, dahoméens, sénégalais, égyptiens. On ne risque pas de s'ennuyer à l'Exposition, ou d'y trouver le temps long.

Et quand on a vu, sous les arbres, à travers les pelouses et les clairières et les magnifiques jardins où la nature a tant prêté à l'art, circuler comme les derniers jours de fête, des centaines de mille visiteurs, remplissant la superbe enceinte du Parc, de gaieté, de mouvement et de bruit, on se rend compte de l'impression qu'exerce déjà l'Exposition, du renom et de l'importance qu'elle acquiert partout, du prestige qu'elle exerce.

Les membres du gouvernement de la République ont témoigné par leur présence combien ils rendaient hommages aux efforts et au dévouement déployés par la cité lyonnaise. Ils ont convié M. Carnot lui-même à venir reconnaître l'intéressante et sage tentative de décentralisation que Lyon accomplit sans bruit. Et quand tout cela est public, quand après le Président du Conseil, les ministres du commerce et des finances, le ministre de l'intérieur est venu, quand le ministre des colonies s'appête à venir entouré des représentants parlementaires les plus éminents de nos colonies à la Chambre et au Sénat, il n'est plus permis de prêter attention à certaines critiques sans importance et sans fondement qui n'ont d'autre origine qu'une mauvaise humeur peut-être difficile à expliquer publiquement.

Toute grande entreprise a ses détracteurs. L'Exposition lyonnaise n'a pas échappé à cette règle : elle n'a fait que puiser dans leurs critiques les éléments d'un nouvel éclat et d'un nouveau prestige. Elle mérite ainsi d'appeler l'attention et la bienveillance publique et nous avons conscience de remplir un véritable devoir en consacrant toutes les quinzaines un article à cette grande manifestation où s'affirment la supériorité et la suprématie du travail national et de l'industrie française.

Les bois de justice

La préfecture de police ayant appris qu'un complot avait été organisé pour faire sauter le petit baraquement dans lequel sont enfermés les bois de justice, rue de la Folie-Regnault, un service de surveillance spécial a été organisé.

Deux agents montent la garde nuit et jour devant le dépôt des bois de justice.

Un troisième surveille à l'intérieur le mur de clôture élevé derrière la remise.

Deux individus, dont l'un portait un petit panier, ont rôdé, la nuit dernière, rue de la Folie-Regnault.

En apercevant les agents, ils se sont dit quelques mots, puis ont vivement rétrogradé dans la direction de la rue de la Roquette.

On se demande quels sont ces individus et si le panier contenait un engin.

Exécution d'Emile Henry

Paris, 21 mai, 8 h. matin.

Emile Henry a été exécuté ce matin à 4 h. 10 minutes.

Le condamné dormait profondément lorsque les magistrats sont venus le réveiller.

— Ayez du courage, Henry, lui dit le directeur de la prison.

Henry ne répond rien mais pâlit affreusement et s'habille nerveusement. Il refuse les secours de la religion.

Pendant la toilette, il dit à un aide du bour-

qu'Alice s'étonne de ce que vous devez prochainement demander ma main à papa, qu'elle en doute même... Dites-lui donc que c'est pourtant la pure vérité.

— Oui, certes; et si je n'ai pas encore risqué ma démarche, c'est que je n'ai pas osé...

— Mais il faut oser, monsieur... comment voulez-vous que je devienne votre femme sans cela?

— J'oserais, Jeanne, oui, j'oserais... et bientôt.

— Non, pas bientôt... tout de suite, tout de suite!

— Comment!... tout de suite?... Mais, ma chère Jeanne, cela ne se fait pas ainsi; les convenances exigent que...

— Il n'y a pas de convenances qui tiennent. Vous m'aimez, je vous aime, nous devons nous marier. Eh bien! obtenez de papa son consentement à notre union et marions-nous! conclut-elle avec une matinerie charmante.

Henry, qui a jeté un coup d'œil sur sa sœur, a remarqué enfin la pâleur de son visage et l'embaras auquel elle semble être en proie.

— Encore une fois, ma chère Jeanne, je ne puis réellement agir d'une façon aussi... sommaire.

A son tour, Mlle Beson s'aperçoit du changement qui s'est opéré dans l'attitude d'Alice.

— Qu'y a-t-il donc? demanda-t-elle toute surprise.

Henry, qui peut avoir notre pauvre Alice?... on dirait qu'elle souffre!

— Moi? non, non, je n'ai rien, répond vivement Mlle de Marville.

reau : C'est vous Deibler? puis plus rien jusqu'à la sortie de la prison.

Mais en franchissant le seuil il crie d'une voix étranglée : Camarades, courage! Vive l'anarchie; il a le visage livide et l'œil brillant.

Lorsque les aides du bourreau le poussent, il crie encore vive l'anarchie! d'une voix assurée.

Mais le corps bascule et le couteau tombe; justice est faite.

Après l'exécution, trois individus ont été arrêtés pour avoir crié : Saluons Henry! Vive Henry! Vive la Commune!

Paris, 25 mai.

D'après les médecins qui ont fait l'autopsie du corps d'Henry, certains organes, comme le cœur, les poumons et les intestins, affectaient les symptômes d'un trouble tel que la mort aurait été rapidement amenée par une syncope produite par l'émotion.

Les phénomènes observés sont, en effet, ceux constatés chez les personnes mortes de peur.

Exécutions en Espagne

Barcelonne, 21 mai.

Ce matin a eu lieu l'exécution des six anarchistes condamnés à mort pour l'attentat commis contre le maréchal Martinez Campos.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Circulation interrompue

Le maire de la ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté du 28 décembre 1893, etc., etc.

Arrête :

Article premier. — La circulation est interrompue dans la partie de la rue Sainte-Claire, entre l'angle nord-est de la maison Despeyrous et la rue de la Caserne, jusqu'à l'expiration du concours.

Art. 2. — M. le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

M. Kelsen

Cette semaine a eu lieu, à Paris, un concours pour le poste de chef de musique de l'artillerie et du génie. Sur cinq candidats reçus, notre excellent chef de musique du 7^e, M. Kelsen, a été classé le n^o 3.

Toutes nos félicitations à l'auteur des *Airs populaires du Quercy*.

Concours régional de Cahors

AUX EXPOSANTS

Plusieurs exposants, peu initiés aux concours régionaux agricoles, ont demandé, pour se conformer à un paragraphe de l'autorisation ministérielle, à quelle date ils doivent présenter leur lettre d'admission à M. le commissaire général.

Ces indications sont contenues dans l'article 30 du programme.

Ils doivent présenter leur lettre au commissariat général sur le lieu du concours (place Thiers), en conduisant, le jour indiqué, leurs animaux, machines, instruments ou produits.

Les machines et instruments seront reçus le samedi 9 juin, de 8 h. du matin à 2 h. du soir.

Par tolérance, ils seront acceptés le jeudi 7 et le vendredi 8, aux mêmes heures.

Les produits agricoles seront reçus le lundi 11,

— Mais si, tu as quelque chose, Alice.

— Je t'assure que non, Jeanne.

— Et moi je t'assure que si. Ça vient de te prendre maintenant. Voyons, qu'as-tu? Confie-le moi, Serait-ce notre mariage qui te causerait quelque chagrin?... Je ne te comprends pas vraiment... Ah! si, je devine. Tu crains peut-être que je ne te prenne ton frère et que je ne le garde pour moi seule?... Si c'est cela, combien tu te trompes! As-tu pu penser que je voudrais te séparer un seul instant de lui?... Non! non! Nous vivrons tous ensemble, toujours aussi unis qu'à présent; notre mariage n'aura fait, au contraire, que resserrer plus étroitement notre amitié à toutes deux, car tu seras devenue ma sœur.

— Que tu es bonne, ma Jeanne! lui répond Alice en l'embrassant tendrement, mais je n'ai jamais eu un tel soupçon; je connais trop ton cœur pour cela.

— Alors, d'où vient donc la tristesse qui s'est répandue tout à coup sur ton visage!

— Je te répète que tu l'abuses, Jeanne.

— Soit, je le veux bien, réplique Mlle Beson d'un petit air pincé, mais pour moi je ne me trompe pas et je suis convaincue plus que jamais que tu me caches quelque chose. N'est-ce pas, Henri, que j'ai raison.

— Je... je ne crois pas, répond Henri balbutiant presque.

— Quoi! vous aussi, monsieur, vous la soupçonnez?

(A suivre)

quatre à cinq mille francs par an, peut-être plus. Intelligent comme il l'est, cela lui eût été facile. Ai-je raison, Henri?

— Parfaitement raison, et cette idée m'est venue bien souvent. Malheureusement j'ai été complètement dévoyé.

Je n'avais aucun état, je ne possédais aucun art, rien qui fût à même de me procurer le pain de chaque jour et j'ai pris le premier emploi qui s'est offert. Il me semble que j'avais une aptitude qui, si elle eût été développée, aurait pu me créer une heureuse situation.

— Vraiment? et laquelle, lui demanda Pierre avec intérêt.

— J'aurais voulu être orfèvre. Je me suis toujours senti un goût très prononcé pour l'orfèvrerie artistique, et fréquemment j'ai regretté de ne pas avoir appris cet état.

— Pourquoi ne l'apprenez-vous pas?

— A mon âge! dit Henri en souriant et forcé comme je le suis de donner tous mes instants à mon bureau.

— Pour votre âge, mon ami, cela importe peu. Vous n'avez pas trente ans, et, par conséquent, il y a de la marge. Quant au temps, en dehors de celui que vous prennent vos fonctions, il vous reste bien des moments libres que moi, à votre place, j'utiliserais à faire mon apprentissage. Ce sera plus long, bien entendu, que si vous y consacriez toutes vos journées, mais enfin vous y arriverez. Les maîtres seront faciles à trouver et, si vous y tenez, je me charge de vous en procurer.

— Ah! très volontiers, répondit Henri, et je suis tout disposé à m'y mettre dès que j'aurai reçu les premières notions.

— Eh bien! c'est une affaire conclue, et je parie que d'ici à quelques années, vous parviendrez à produire déjà des œuvres passables.

— Je souhaite de grand cœur que votre prédiction se réalise!

Pendant ce temps, Jeanne et Alice devisaient mystérieusement en se promenant autour des corbeilles de fleurs.

— Comme tu es pressée, répond Alice à une confidence de Jeanne.

— Pressée, reprend celle-ci, pourquoi?

— Parce que tu es encore bien jeune, ma chérie.

— Bien jeune! mais sais-tu, Alice, que je marche à grands pas sur dix-sept ans?

— Voyez-vous ça... dix-sept ans!

— Mais oui, autant dire. En définitive l'âge importe peu, et puisqu'Henry et moi sommes destinés à être unis, il vaut mieux que ce soit le plus tôt possible. C'est mon avis.

— Vraiment.

— Du reste il a été convenu entre nous deux qu'il devait faire prochainement sa demande à mon père. Il y a de cela huit grands jours, et je ne m'explique pas pourquoi il tarde tant.

— Ah! il t'a promis de faire sous peu sa demande! dit Alice d'une voix légèrement altérée.

— Et fermement promis même. Tu en doutes? Eh bien, tu vas voir. — Monsieur Henri, venez donc près de nous, s'il vous plaît, nous avons besoin de vous consulter sur certaine matière.

Le jeune homme ne se fait pas prier et accourt aussitôt.

— Croyez-vous, mon ami, continue Jeanne,

toute la journée, et le mardi jusqu'à midi.
Les animaux, quels qu'ils soient, devront être conduits le mercredi 13, de 8 h. du matin à 4 h. du soir.
Ils seront logés au concours et ne pourront en sortir que le dimanche soir ou le lundi matin, à l'heure fixée par le commissaire général.

Exposition artistique de Cahors

Nous apprenons que le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts met à la disposition de la municipalité, pour la durée de l'Exposition artistique, deux magnifiques toiles actuellement au dépôt des Champs Elysées :

- 1° *Les Crêpes en Bretagne*, par M. Constantin Le Roux;
- 2° *Le Repos Eternel*, par M. Valadon.

Ces deux tableaux seront placés dans la galerie métallique, avec les œuvres d'art envoyées par les nombreux exposants.

Concours spécial de la race ovine

Voici une rectification complémentaire apportée au programme du concours spécial de la race ovine du Causse du Lot, qui aura lieu à Gramat en 1894 :

Dans la 5^e catégorie, troupeaux de brebis mères de tous les âges.

Chaque lot de 25 têtes (2^e section) doit provenir d'un troupeau comptant au plus 100 brebis.

Chaque lot de 50 têtes pourra être choisi dans un troupeau quelconque, c'est-à-dire quel que soit le nombre des animaux qui le composent, mais ne devra être pris que dans un seul.

Les réserves

Le général Mercier vient d'arrêter certaines dispositions relatives à l'administration des hommes des différentes catégories de réserve, dans leurs foyers.

Chaque année, le livret des hommes qui doivent passer dans l'armée territoriale entre le 1^{er} août et le 31 décembre suivant, leur sera retiré au moyen d'affiches qui prescriveront le dépôt du livret dans la première quinzaine d'avril soit à la gendarmerie soit à la mairie de leur domicile ou de leur résidence.

Les affiches devront être placardées dans les endroits les plus apparents, c'est-à-dire aux points désignés par l'autorité militaire pour recevoir les affiches de mobilisation. Il y a grand intérêt à ce que les affiches du temps de paix et celles de la mobilisation soient autant que possible apposées aux mêmes endroits, que les hommes connaîtront ainsi à l'avance.

En ce qui touche les réservistes passant dans l'armée territoriale, à une date comprise entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} août suivant, leur livret sera individuellement retiré en temps utile, par la gendarmerie, sur avis du commandant de recrutement intéressé.

Les hommes de l'armée territoriale lorsqu'ils passeront dans la réserve de cette armée, conserveront généralement la même affectation, à l'exception de ceux désignés pour le service des places fortes, de la garde des voies de communication, etc., conformément aux instructions spéciales à chaque région.

Les officiers brevetés

Afin de lever toute incertitude sur l'application de la loi du 24 juin 1890, en ce qui concerne le temps de commandement des officiers brevetés quittant le service d'état-major, le ministre de la guerre a décidé, conformément aux dispositions de la loi précitée, que les deux ans de commandement doivent être effectifs.

Par suite, la période de service de troupe exigée des colonels, commandants et capitaines brevetés devra désormais commencer, dans toutes les armes, à partir de la date de leur arrivée au corps.

Officiers et assimilés et employés militaires rendus définitivement à la vie civile

UNIFORME

Les officiers et assimilés et les employés militaires de tous grades en réforme pour infirmités, portent l'uniforme de l'arme ou du service dans lequel ils servaient au moment où ils ont cessé d'appartenir à l'activité, sauf les modifications ci-après :

Le collet du dolman ou de la tunique ne porte plus de numéros ou d'attributs spéciaux.

Le numéro ou l'attribut est remplacé par une étoile brodée en or ou en argent suivant le métal des galons de grade.

Sur le képi qui est porté à l'exclusion de toute autre coiffure, le numéro ou l'attribut est remplacé par une étoile semblable à celle du collet.

L'armement (sabre ou épée) est du modèle de l'activité.

La tenue ne comporte pas d'aiguillettes, cet insigne étant spécialement affecté à l'activité.

La tenue ci-dessus décrite est la même pour les officiers en retraite.

La solde des capitaines

L'Écho de Paris se plaint de la solde insuffisante des capitaines de l'armée française.

« La France, dit ce journal, nation riche, est celle qui paie le plus mal ses capitaines. N'est-il pas exorbitant de faire attendre ce grade pendant douze et même treize ans ? Un officier auquel on accorde 30 francs de plus ? Il n'y a que 30 francs de différence entre la solde du lieutenant de première classe et celle du capitaine ! Tandis que les capitaines français ne reçoivent pendant six ans que 245 francs par mois et 270 quand ils ont un cheval (moins un petit employé ou qu'un bon ouvrier), les capitaines allemands touchent, suivant leur ancienneté, de 351 francs à 620 francs.

» Le maximum du capitaine français (345 fr.) n'atteint même pas le minimum du capitaine allemand, et si nous parlions des indemnités considérables que perçoivent les capitaines allemands, en cas de changement de garnison, cette inégalité apparaît encore plus grande et plus choquante. La vie est pourtant beaucoup plus chère dans notre pays. La situation de nos capitaines est déplorable et nullement en rapport avec l'importance de leurs fonctions. On les a accablés de responsabilités pécuniaires, sans s'occuper d'améliorer leur sort. Nous demandons qu'on leur accorde immédiatement le minimum de 300 fr. par mois, avec une augmentation de 30 fr. après 4 ans, 8 ans et 12 ans de grade.

Aviron Cadurcien

La société l'Aviron Cadurcien adresse aux sociétés similaires la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre Société organise des Régates Internationales qui auront lieu, le 10 juin prochain, sous le patronage de la Municipalité de Cahors.

Nous ne donnons pas de prix en espèces, mais une somme de mille francs sera distribuée aux équipes participantes à raison de 0 fr. 20 par homme et par kilomètre (distance prise entre Cahors et la résidence des sociétés).

Si le total des kilomètres parcourus, multiplié par 0 fr. 20, dépassait mille francs, l'indemnité serait réduite proportionnellement, cette somme de mille francs ne devant pas être dépassée.

En outre, nous donnons des médailles et des objets d'art aux vainqueurs et nous assurons le logement de tous les rameurs et barreaux, le samedi et le dimanche au soir. Par suite, les frais de nourriture resteront seuls à la charge des sociétés qui prendront part aux régates.

Nous espérons que votre Société voudra bien nous favoriser de son concours et nous vous adressons d'autre part l'avant-programme.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président du Comité d'organisation,

Chevalier de la Légion d'honneur,

GUIRAUDIES-CAPDEVILLE.

* * *

PROGRAMME DES COURSES

1^{re} COURSE. — Bateaux du pays à deux rameurs
Parcours 1,000 mètres, 1 virage.

1^{er} prix, 10 fr. ; 2^e prix, 5 fr.

2^e COURSE. — Embarcations à un rameur de couple, construction libre (Seniors et Juniors)
Parcours 1,800 mètres, 2 virages. — Entrée 3 fr.

1^{er} prix, médaille de vermeil ; 2^e prix, médaille d'argent ; 3^e prix, médaille de bronze.

3^e COURSE. — Embarcations à 4 rameurs (pointe) pour les membres de l'Aviron Cadurcien
Parcours 1,800 mètres, 2 virages

1^{er} prix, médaille d'argent ; 2^e prix, médaille de bronze.

4^e COURSE. — Embarcations de construction libre à 4 rameurs (pointe) et un barreur
Parcours 1,800 mètres, 2 virages (Seniors et Juniors).
Entrée 5 francs

1^{er} prix, médaille de vermeil ; 2^e prix, médaille d'argent ; 3^e prix, médaille de bronze.

1^{er} prix spécial à l'équipe Junior arrivée première de sa catégorie, médaille d'argent.

5^e COURSE. — Bateaux du pays à 4 rameurs
Parcours 1,000 mètres, 1 virage

1^{er} prix, 15 fr. ; 2^e prix, 10 fr. ; 3^e prix, 5 fr.

6^e COURSE. — Pêrissoire à 1 pagayeur assis (Construction libre)
Parcours 1,000 mètres, 1 virage. — Entrée, 2 fr.

1^{er} prix, médaille d'argent ; 2^e prix, médaille de bronze.

7^e COURSE (COURSE D'HONNEUR). — Embarcations à 4 rameurs de pointe et 1 barreur. Construction libre. (Seniors et Juniors)
Parcours 2,400 mètres, deux virages. — Entrée 10 fr.

1^{er} prix, objet d'art et médaille de vermeil ; 2^e prix, médaille d'argent ; 3^e prix, médaille de bronze.

1^{er} prix spécial à l'équipe Junior arrivée première de sa catégorie, médaille d'argent.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1^o Les Régates auront lieu sous le règlement de la Fédération française des Sociétés d'Aviron.

2^o Les engagements seront reçus jusqu'au 31 mai inclus, ils devront être accompagnés du montant des entrées et fait en double expédition, dont une sera retournée avec le visa d'acceptation.

3^o La direction des courses sera confiée à un juré.

4^o Le tirage au sort des numéros de départ aura lieu une heure avant la première course dans l'enceinte réservée au Jury, le numéro 1 partira de la rive droite.

5^o Les virages s'effectueront en aval sur deux bouées, la moitié des équipes vireront sur babord, les autres sur tribord et toutes de dedans en dehors, le virage d'amont se fera sur une bouée unique (en triangle) et sur babord.

Pour tous les renseignements supplémentaires, s'adresser à M. le secrétaire de l'Aviron cadurcien, rue des Pénitents, 4.

Eviter de s'alléger

Le proverbe local : « En Mai quitte ce qui te plaît » est archi-faux : il n'est bon que pour les fluxions de poitrine.

Dans toutes les maisons, on se chauffait hier comme au gros hiver.

La Température

Toutes les dépêches de ce matin constatent que l'orage dont nous avons été menacés, a causé de grands dégâts dans la région du centre et du nord-ouest de la France. Dans la Touraine, les ruisseaux ont été transformés en rivières et d'énormes grêlons ont ravagé les récoltes. La foudre est tombée 8 à 10 fois.

Voleurs à l'américaine

La police a arrêté à Paris une bande de voleurs à l'américaine qui exploitaient la province et commettaient, avec une adresse et une audace extraordinaires, des vols importants. Les deux principaux de ces malfaiteurs, dont on n'est pas encore parvenu à établir l'identité, ont pris successivement les noms de Roussel, Aubert, Fabre, négociant à Béziers, Scavarda et Bussières.

Scavarda et Bussières arrivaient de province, on ne sait exactement de quel endroit.

Bussières et Scavarda sont inconnus au service anthropométrique, mais le service de la sûreté croit que Scavarda n'est autre qu'un nommé Fernand Palats, né à Bordeaux, âgé de 35 ans, et dangereux récidiviste.

Outre les valeurs et les bijoux, M. Goron a trouvé deux numéros d'un journal de Toulouse, en date du 3 février et du 22 février dernier, relatant l'évasion de deux voleurs à l'américaine, arrêtés à Cahors, et qui avaient pris les noms de Torrès et de Pépé.

Bussières ne serait autre que Torrès.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Fournel, conseiller à la cour d'appel d'Agen; assesseurs : MM. Fieuzal et Bouisset, juges.

Audience du 21 mai

Affaire Cros. — Vol qualifié.

Le dimanche 25 février dernier, M. Pagès, domicilié au Cayrou, commune d'Albas, s'était, selon son habitude, rendu, à dix heures du matin, à Castelfranc, avec sa famille, pour y passer la journée, chez son fils aîné.

Avant de quitter Cayrou, il avait pris soin de fermer toutes les fenêtres de son habitation. Le soir, en rentrant, il constata qu'une vitre d'une des fenêtres avait été brisée et qu'à l'aide de cette effraction un malfaiteur avait pénétré dans sa demeure, y avait fracturé plusieurs meubles et soustrait environ 50 francs, des demi-londres, une montre et une chaîne en or d'une valeur de 5 à 600 francs.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur le repris de justice Jean Cros, que le jury du Lot venait d'acquitter quatre jours auparavant.

L'information à laquelle il a été procédé, a démontré que Cros est bien l'auteur de ce vol.

En effet, le jour même où le crime fut commis, plusieurs témoins virent en sa possession la montre et la chaîne de M. Pagès, ainsi que plusieurs demi-londres. Mis en état d'arrestation le 3 mars, Cros fut, en outre, trouvé détenteur du portefeuille du fils Pagès.

L'accusé a prétendu d'abord qu'il n'avait jamais eu en sa possession la montre avec sa chaîne soustraites au Cayrou, le 25 février; puis il a soutenu que ces objets lui avaient été remis par un de ses co-détenus nommé Gilis.

Cros, se voyant contraint de renoncer à ce système, a imaginé de dire que la montre, la chaîne et le portefeuille de M. Pagès lui avaient été remis à Cahors, le 25 février, vers deux heures et demie de l'après-midi; mais l'information a démontré qu'à cette heure-là, Cros se trouvait, non pas à Cahors, mais à une faible distance de la maison où le vol a été commis.

L'accusé a déjà subi plusieurs condamnations. C'est un homme d'une violence peu commune et d'une grande audace.

En conséquence : le nommé Jean Cros est accusé d'avoir : 1^o A Cayrou, commune d'Albas, le 25 février 1894, soustrait frauduleusement une montre et une chaîne en or, un portefeuille et des cigares au préjudice de la famille Pagès du Port; et ce, avec les circonstances suivantes : 1^o à l'aide d'escalade pour pénétrer dans un lieu clos; 2^o à l'aide d'effraction extérieure pour pénétrer dans un lieu clos; 3^o à l'aide d'effraction intérieure dans un édifice; ce qui constitue le crime prévu et réprimé par les articles 379, 434, 381 § 4 du Code pénal.

Après l'interrogatoire de Cros et les quinze témoins entendus, M. Barathon du Mouceau, procureur de la République réclame du jury un verdict sévère.

La défense est ensuite présentée par M^e Besse.

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif, avec circonstances atténuantes. En conséquence, la cour condamne Jean Cros à dix années de réclusion et vingt ans d'interdiction de séjour.

Saint-Céré

Un violent orage a éclaté sur la ville dans la nuit du 18 au 19. Entre minuit et 1 heure, la foudre est tombée sur une grange appartenant à M. Viroles et a tué un des bœufs qui s'y trouvaient. Un des murs a été labouré par la foudre.

La maison d'habitation qui est contiguë n'a subi aucun dommage.

Assier

Par arrêté, la création d'un bureau télégraphique est autorisée dans la commune d'Assier, (Lot).

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 24 et 27 Mai 1894

de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénélon*)

Le Franc Contois (P. R.)	Leroux.
Mireille (Ouverture)	Gounod.
Le Bravo (Valse)	Salvayres.
Lakmé (Fantaisie)	Léo Delibes.
La Frileuse (Mazurka)	Maignès.

THÉÂTRE DE CAHORS

Mardi 22 mai 1894

LA FAVORITE

Opéra en 4 actes

de MM. A. Roger, G. Vaez et Scribe

Jeudi 24 mai

M^{me} MARIE LAURENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

dans Athalie

La représentation d'*Athalie* que M^{me} Marie Laurent doit donner sur notre scène, et que nous avons précédemment annoncée, aura lieu le *Jeudi, 24 Mai*. Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de cette grande et belle artiste que tous nos lecteurs connaissent au moins de réputation, grâce à ses nombreuses créations qui ont toutes été pour elle un nouveau succès. Nous tenons cependant à rappeler ce qu'écrivait notre illustre confrère M. Sarcey, à la dernière reprise d'*Athalie*, donnée à l'Odéon et dans laquelle M^{me} Marie Laurent interprétait ce terrible rôle : « Le personnage d'*Athalie* a été joué avec une singulière puissance par M^{me} Marie Laurent. Elle a donné un relief extraordinaire à ce rôle, un des plus beaux qui ait jamais été écrit. Elle respire « d'un bout à l'autre une énergie sauvage, elle est superbe; Racine a trouvé en cette grande artiste la vraie interprète de sa « pensée. » Il n'y a rien à ajouter à un tel éloge. Ajoutons néanmoins qu'un nouvel attrait se trouve ajouté à cette soirée exceptionnelle, sous la forme d'une *Causerie-Conférence* faite par M^{me} Marie Laurent elle-même et traitant des principales interprètes de Racine. C'est une innovation dont tous les gens de goût lui seront reconnaissants. Le spectacle commencera par une charmante comédie de Molière, la *Comtesse d'Escarbagnas*. L'interprétation sera de tous points excellente, car M^{me} Marie Laurent a trop de conscience artistique pour avoir choisi au hasard les artistes qui l'entourent. Nous ne pouvons qu'engager vivement nos lecteurs à assister à cette soirée, digne en tous points du divin poète et de sa grande et puissante interprète sur la poitrine de laquelle brille la Croix de la Légion d'Honneur, distinction qui lui fut décernée ces dernières années, en récompense de ses belles années artistiques et de son admirable fondation : l'Orphelinat des Arts.

On remarque bien souvent que les enfants en grandissant deviennent faibles, maladroits et élanés, et on attribue cela à leur croissance; c'est une erreur complète. Ce n'est pas la croissance rapide qui cause cette espèce de crise, mais l'insuffisance d'alimentation pendant ce laps de temps. Lorsque les enfants sont suffisamment pourvus des vrais aliments qui conviennent à leur âge, ils se développent à tous les points de vue et dans des conditions normales.

L'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue est par excellence l'aliment de l'enfant; elle fournit à ces jeunes organismes tous les éléments nécessaires à la formation des os et des muscles, et prévient le développement d'une partie du corps au dépens des autres.

L'Emulsion Scott se vend dans toutes les pharmacies et 2, place Vendôme, Paris.

Le Tapioca Rils donne les meilleurs potages.

Beaucoup de personnes qui toussent se figurent avoir quelque chose à la poitrine. Il n'est souvent rien, fort heureusement, et cela tient à un effet nerveux. On s'en débarrasse en prenant chaque jour une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon.

Il n'est pas de médicaments qui aient provoqué plus de recherches que les ferrugineux; il n'en est pas aussi qui aient donné plus de déboires quand on a voulu recourir à de trop savantes combinaisons; la plus simple, la plus rationnelle connue, la plus active est et reste le **Phosphate de fer liquide de Leras**, docteur ès-sciences, souverain contre l'anémie, les pâles couleurs, les crampes d'estomac, les irrégularités mensuelles,

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

• Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-

Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

M. J. MAUREL

MÉDECIN-DENTISTE

SYSTÈME AMÉRICAIN

Rue du Lycée, N° 2, CAHORS

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 15^e année. — Sommaire du 17 mai 1894 : L'obole des émigrants : S. Blandy. — Une dame de haut parage : Meryem Cecyl. — Noire et blanc : G. Vannesson. — Les pèlerins : Saadi. — Histoire qui se raconte toute seule. — La caverne blanche : Eud. Dupuis. — Botte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par W. Zehme. E. Traviès, Cortazzo. J. Coulon. M. Dessertennes, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée qui contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; ouvrir leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire un moment apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 40 FR. — DÉPARTEMENTS, 42 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur.

EN VENTE

à la librairie DELSAUD, rue de la Mairie.

Souvenir de la Grande Mission de Cahors

brochure de 16 pages. Prix : 15 cent.



VÉLOCIPÉDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaation, Perles de via, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
16, Rue de la Liberté, Cahors

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)
UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments
SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
G. LASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
Payables : 40 fr. par mois
ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie ou nous délivrer d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience. (Arsène HOUSSAYE)

Relié : 750 fr.
Payables : 15 fr. par mois
ou 650 fr. comptant

Demandez Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAILLÉ et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois Henri SÉGUY tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

L'ŒUVRE D'ART

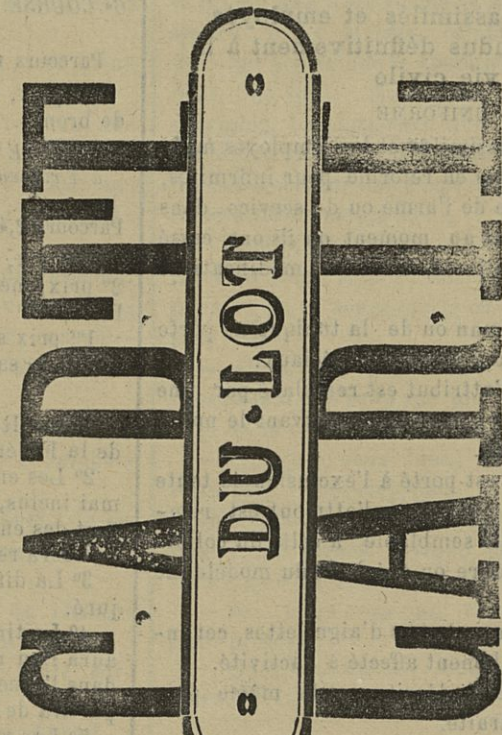
DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chaque numéro, sous le titre de l'œuvre, un tableau, une gravure, une sculpture, une photographie, une œuvre d'art, une œuvre de science, une œuvre de littérature, etc. Elle est illustrée par les plus célèbres artistes de l'époque. Elle est dirigée par un des plus éminents critiques d'art de France. Elle est publiée par un des plus célèbres éditeurs de France. Elle est vendue à un prix très modique. Elle est lue par tous les amateurs d'art. Elle est lue par tous les artistes. Elle est lue par tous les érudits. Elle est lue par tous les hommes de lettres. Elle est lue par tous les hommes de science. Elle est lue par tous les hommes de lettres. Elle est lue par tous les hommes de science. Elle est lue par tous les hommes de lettres. Elle est lue par tous les hommes de science.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation



En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

En vente chez tous les Libraires.